

# COMMUNE DE PLEAUX

## LISTE DES DELIBERATIONS

Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2024

- **DELIB241020241** – Conventions de partenariat avec La Poste : Renouvellement pour l'agence communale de Loupiac et création d'une agence communale à Saint-Christophe-les-Gorges  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020242** – Décision relative à la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel 2025-2028  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020243** – Adhésion de la collectivité au syndicat mixte ouvert AGEDI  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020244** – Mandat spécial donne à Monsieur le Maire pour représenter la commune au Congrès des Maires  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020245** – Diverses sollicitations financières  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020246** – Création d'un emploi territorial pour avancement de grade  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020247** – Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO)  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020248** – Régularisation appellation budgétaire « Camping l'Echappée Verte »  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB241020249** – Rétrocession d'une concession dans le cimetière de Tourniac  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB2410202410** – Dissolution de la caisse des écoles  
**Approuvée : UNANIMITÉ**
- **DELIB2410202411** – Délégation donnée au Maire  
**Approuvée : UNANIMITÉ**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020241

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE : RENOUELEMENT POUR L'AGENCE COMMUNALE DE LOUPIAC ET CREATION D'UNE AGENCE COMMUNALE A ST-CRISTOPHE-LES-GORGES**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour des raisons réglementaires La Poste doit dissocier le fonctionnement des points de contact de Loupiac et de St-Christophe-les-Gorges et qu'il convient de créer une agence postale spécifique sur le site de St-Christophe-les Gorges.

Il fait donc part aux élus des propositions suivantes de La Poste :

- 1° - renouvellement du partenariat pour l'agence communale de Loupiac pour une période 9 ans à effet du 09 octobre 2024 ;
- 2° - création d'une agence communale informatisée à St-Christophe-les-Gorges pour une durée de 9 ans à compter du 06 janvier 2025.

Concernant la création, Monsieur le Maire précise d'une part, que l'aménagement du bureau et son équipement informatique seront pris en charge financièrement par La Poste et d'autre part, que ce point de contact sera éligible au versement de l'indemnité mensuelle de fonctionnement du Fonds de Péréquation Territorial.

Invité à se prononcer et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec La Poste,
- fixe comme suit les nouveaux jours et horaires d'ouverture au public à compter du 06 janvier 2025 :
  - Loupiac  
Mardi et jeudi – 13h00-17h00 et vendredi 8h00-12h00
  - Saint-Christophe-les-Gorges  
Mardi et jeudi – 08h00-12h00 et vendredi 13h00-17h00

soit 12 heures hebdomadaires d'ouverture pour chaque agence postale communale.

Pleaux, le 24 octobre 2024  
Le Maire - David PEYRAL



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
 en exercice 15  
 présents 13  
 votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
 présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration :** M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire :** Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020242	<b>DECISION RELATIVE A LA PROPOSITION D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL 2025-2028</b>
----------------	---

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération du 05 février 2024 il avait été décidé de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Cantal pour l'adhésion à un contrat groupe d'assurance des risques statutaires des personnels.

Après avoir pris connaissance des conditions tarifaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

**1° d'accepter la proposition suivante**

- **Assureur :** CNP Assurances
- **Courtier :** Relyens SPS
- **Durée du contrat :** 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation

**Agents (titulaires ou stagiaires) affiliés CNRACL**

**Risques garantis et tarification :**

GARANTIES	Indemnités journalières : Taux de prise en charge	Franchises	TAUX
Décès	Non concerné	Néant	6.32%
Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	90%	30 jours fermes	
Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	90%	30 jours fermes	
Maternité / adoption / paternité	90%	30 jours fermes	
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	90%	30 jours fermes	

**☒ Agents affiliés IRCANTEC**

**Risques garantis :**

Accident de service et maladie imputable au service - maladie grave - maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire

**Conditions : (garanties/franchises/taux)**

Tous risques garantis avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt, en maladie ordinaire : 0.85 %

**2°- d'accepter les frais liés au pilotage du contrat groupe**

Le Centre de Gestion recevra à ce titre des frais de gestion, de la part des adhérents au contrat, calculés à partir d'un pourcentage de la masse salariale déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime soit pour la collectivité 0,25 % de la masse salariale déclarée.

Le CDG 15 émettra un titre de recettes avant le 30 juin de l'année en cours.

Monsieur le Maire est autorisé à adhérer au présent contrat groupe d'assurance statutaire, couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires, souscrit par le CDG 15 pour le compte des collectivités et établissements du Cantal, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Monsieur le Maire s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Pleaux, le 24 octobre 2024**

**Le Maire - David PEYRAL**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020243

ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du syndicat mixte AGEDI,

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2024 et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée, que la collectivité s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre aux collectivités de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service. Ainsi, en contrepartie de la mise à disposition de son service, pour la réalisation de missions déterminées par la collectivité, la commune s'engage à rembourser à AGEDI les frais de fonctionnement du service.

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition de service, de ses conditions générales et de ses modalités d'application,

Considérant les attentes de la collectivité et les avantages dans la pratique des logiciels AGEDI qui sont principalement :

- ✓ une utilisation plus fluide et plus intuitive avec des transferts de données automatiques, une dématérialisation plus simple des documents budgétaires et une utilisation sous Web ;
- ✓ un gain de temps dans le paiement des fournisseurs ;
- ✓ une maintenance plus réactive et rapide pour un coût moindre.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :



- d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
  - la convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
  - les modalités d'application de la convention mise à disposition de services,
  - les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération,
- de désigner Monsieur le Maire, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,
- de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service.

**Pleaux, le 24 octobre 2024**  
**Le Maire - David PEYRAL**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice **15**  
présents **13**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020244

**MANDAT SPECIAL DONNE A MONSIEUR LE MAIRE POUR REPRESENTER LA  
COMMUNE AU CONGRES DES MAIRES**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L 2123-18 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du Conseil Municipal : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Commune à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation résultant d'une disposition législative ou réglementaire

Considérant qu'il convient d'accorder ce mandat spécial à Monsieur le Maire pour se rendre au Congrès des Maires pendant la durée de son mandat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne mandat spécial à Monsieur le Maire pour se rendre au Congrès des Maires à Paris pendant la durée de son mandat,
- Dit que le remboursement des frais engagés interviendra sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes ou sur paiement direct s'agissant des dépenses payables avant le service fait,
- Précise que la dépense sera inscrite au compte 65312 frais de mission et de déplacement.

Pleaux, le 24 octobre 2024

Le Maire - David PEYRAL



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

**DELIB241020245****DIVERSES SOLLICITATIONS FINANCIERES**

Le Conseil Municipal sur la proposition de Monsieur le Maire décide -à l'unanimité après en avoir délibéré- de voter les subventions exceptionnelles suivantes :

- ❖ à l'association « *The Spring Institute for Forests on the Moon* » pour la mise en place d'un projet d'animations au Fablab et Greenlab, en complément d'un financement Leader, d'un financement du Conseil Départemental du Cantal et de la CODECOM du Pays de Salers pour le recrutement de 3 mi-temps sur 2 ans dans les domaines d'activités suivants :
  - superviser l'espace de fabrication numérique
  - diriger le jardin pédagogique
  - organiser les animations, les évènements et les projets
 Montant de l'attribution globale : 6 000 € pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 décembre 2026 soit une répartition de 3 000 € sur l'exercice budgétaire 2024 et de 3 000 € sur l'exercice budgétaire 2025.
- ❖ à l'association « *Poney and Co* » à l'occasion de l'inauguration de ses installations,  
Montant de l'attribution : 500 €
- ❖ à l'association des « *Amis de la Xaintrie Cantalienne* » pour l'édition d'un ouvrage sur Pleaux et ses environs illustré de cartes postales, d'images et de récits,  
Montant de l'attribution : 1 000 €
- ❖ à la *Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal* en soutien au 77<sup>ème</sup> Congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers de la FNSEA se tenant dans le département les 4 et 5 février 2025,  
Montant de l'attribution : 200 €

Imputations budgétaires article 65748 *Subventions diverses*.



Pleaux, le 24 octobre 2024  
Le Maire - David PEYRAL

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration :** M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire :** Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020246

CREATION D'UN EMPLOI TERRITORIAL POUR AVANCEMENT DE GRADE

Vu la délibération du 15 novembre 2013 portant à 100 % le ratio des agents promus/promouvables au sein de la Collectivité ;

Considérant qu'il convient de favoriser le déroulement de carrière d'un agent remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et satisfaisant aux objectifs professionnels ;

le Conseil Municipal -sur proposition de son Président et après en avoir délibéré- décide à l'unanimité, de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h/semaine) :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et de pourvoir l'emploi ainsi créé.

Pleaux, le 24 octobre 2024

Le Maire - David PEYRAL



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**  
 en exercice **15**  
 présents **13**  
 votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
 le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
 s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
 présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

<b>DELIB241020247</b>	<b>CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)</b>
-----------------------	---

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-5, L1414-2, L2121-21 et L2121-22 ;

Considérant que pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de « *L'aménagement de la Place d'Empeyssine intégrant la construction d'une halle multifonctionnelle* », il convient de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO), présidée par le Maire ou son représentant et composée de trois membres titulaires et d'autant de suppléants, qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires ;

Considérant que ces membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition des différentes commissions municipales, y compris la CAO, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, cependant le nombre limité de membres de la CAO pour l'application de ce mode de scrutin, ne permet pas aux listes disposant d'un faible nombre d'élus au Conseil Municipal d'être représentées dans ladite commission ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste ;

Considérant que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales la présidence de la CAO est assurée par le Maire ou son représentant ;

Après appel des candidatures,

Considérant la candidature de Monsieur Christian URLI, Madame Agnès GAILLARD, Monsieur Marc SEPCHAT en tant que membres titulaires et de Monsieur Michel DAYRAL, Monsieur Jean-Claude CHEYMOL, Monsieur Jean-Michel DELFAU en tant que membres suppléants ;

A l'unanimité :

- ✓ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- ✓ DESIGNER comme membres titulaires Monsieur Christian URLI, Madame Agnès GAILLARD, Monsieur Marc SEPCHAT et comme membres suppléants Monsieur Michel DAYRAL, Monsieur Jean-Claude CHEYMOL, Monsieur Jean-Michel DELFAU, pour faire partie avec Monsieur le Maire de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Pleaux, le 24 octobre 2024**  
**Le Maire - David PEYRAL**



Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 015-211501531-20241024-DELIB241020248-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Nombre de Conseillers**

en exercice **15**  
présents **13**  
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020248

### **REGULARISATION APPELLATION BUDGETAIRE « CAMPING L'ECHAPPEE VERTE »**

A des fins de régularisation administrative auprès de la DGFIP, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de l'appellation budgétaire suivante :

« *Camping L'Echappée Verte* » au lieu de « *Campings d'Entassit et de Longayroux* ».

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pleaux, le 24 octobre 2024

Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 015-211501531-20241024-DELIB241020249-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice 15

présents 13

votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024

**Présents** : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration** : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire** : Mme Agnès GAILLARD.

DELIB241020249	RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE DE TOURNIAC
----------------	---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'il est saisi d'une demande de rétrocession à la collectivité, de la concession suivante vide de toute sépulture :

- Cimetière de Tourniac : concession n° 146 en date du 12 juin 2006, acquise au tarif de 150 € par la Famille REBOLLO.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de donner son accord à la demande de rétrocession ci-dessus mentionnée et de fixer le montant de la reprise au tarif de l'acquisition.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer le virement administratif correspondant.

Pleaux, le 24 octobre 2024  
Le Maire - David PEYRAL



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice **15**

présents **13**

votants **15**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

### Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

Secrétaire : Mme Agnès GAILLARD.

DELIB2410202410	DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES
-----------------	-------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la caisse des écoles apparait toujours dans la base de données INSEE des établissements du Cantal ;

Considérant que les collectivités et leurs établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (bilan social) à transmettre au Centre de Gestion ;

Considérant l'absence d'activités de ladite caisse des écoles, l'ensemble des fonds dédiés à l'école étant intégrés dans le budget communal depuis de très nombreuses années, facilitant ainsi la gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la dissolution de la caisse des écoles avec effet immédiat ;
- DECIDE de déclarer officiellement que cette structure n'existe plus auprès de l'INSEE ;
- DIT qu'il n'y a aucun actif, passif ou solde à transférer au budget de la commune ;
- DIT que Monsieur le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pleaux, le 24 octobre 2024  
Le Maire - David PEYRAL



Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 015-211501531-20241024-DELIB2410202411-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**  
en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre octobre  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la  
présidence de David PEYRAL, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2024**

**Présents :** Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

**Absents ayant donné procuration :** M. Jean-Michel DELFAU à Mme Monique VAISSIER ; Mme Agnès VEYRIERE à M. Pierre OUVRIÉ.

**Secrétaire :** Mme Agnès GAILLARD.

DELIB2410202411

DELEGATION DONNEE AU MAIRE

Suite à la communication et à l'utilisation par un tiers des adresses mail des conseillers sans leur consentement, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire d'engager en leurs noms toute action ou procédure adaptée en matière de violation de données.

Pleaux, le 24 octobre 2024  
Le Maire - David PEYRAL

